



Le + syndical

Jean-Marc SOVIGNET,
Délégué Syndical Central CFE-CGC

Tel : 04-42-68-86-03
Email : jean-marc.sovignet@st.com

France, le jeudi 20 janvier 2011

Monsieur Thierry Denjean
Directeur des Ressources Humaines France

Objet : Demande de respect des minimum conventionnels

Réf : 20110120_respect_mini_conv.DOC

Monsieur le Directeur,

Les élus et représentants CFE-CGC ont interpellé à plusieurs reprises les DRH locales sur le fait que certains salariés ont un salaire annuel inférieur au minimum conventionnel de leurs conventions collectives. (ATAM et Ingénieurs et Cadres de la métallurgie).

Malgré nos interventions à l'amiable, cet état de fait persiste depuis plusieurs années.

En réponse à nos demandes en DP notamment, les directions locales de STMicroelectronics et ST-Ericsson nous avaient affirmé qu'un processus de détection et de régularisation annuel était mis en place. Nous avons constaté un certain nombre de cas qui prouvent le contraire et nous vous en avons informé.

Nous sollicitons votre intervention auprès de vos services RH STMicroelectronics et ST-Ericsson afin que ceux-ci :

- vérifient les coefficients et salaires de tous les salariés sur les 5 dernières années.
- versent les éventuels rattrapages salariaux, découlant de ces erreurs en tenant compte des préjudices subis (augmentations, 13ième mois, intéressement, participation, cotisations retraite...)
- mettent à jour l'appointement contractuel conformément à la convention collective
- corrigent le processus « garantissant » le respect de la convention collective.

Nous vérifierons la mise à jour de tous les dossiers concernés et le bon fonctionnement des procédures de régularisations.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, et dans l'attente des actions correctives rapides que vous devrez mettre en place, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la CFE-CGC

JM SOVIGNET